



Auberchicourt,
Le 27 Mars 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE N° 2023/37

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2211-2 et plus précisément le 3^{ème} alinéa,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de favoriser l'accès facile aux personnes handicapées lors de leur déplacement en véhicule et de leur stationnement,

A R R E T E

Article 1 : Un emplacement facilitant le stationnement des véhicules pour les personnes handicapées sera créé aux endroits ci-dessous :

- Parking angle rue Jean Lebas/ rue Gabriel Péri
- Face au 24 Boulevard de la Liberté

Article 2 : les emplacements seront matérialisés par la création d'une signalisation routière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation sera transmise :

- Madame le Commandant du Commissariat d'Aniche,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
- Service de la communication de la Commune d'Auberchicourt

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire
Marie-Hélène
PLACE SUZANNE LANOY - B.P. 100
TEL. : 03.27.92.43.30
mairie.auberchicourt@wanadoo.fr

